

Argumentaire synthétique contre la ratification des Accords de Partenariat Economique (APE) de l'UE avec les pays ACP

Jacques Berthelot, le 25 octobre 2014

Tandis que les médias et même la société civile ne s'intéressent, et encore assez peu compte tenu de l'opacité des négociations, qu'aux accords de libre-échange (ALE) de l'UE avec les USA (TAFTA) et le Canada (CETA), ils n'ont guère prêté attention à la signature depuis l'été des APE régionaux d'Afrique de l'Ouest (AO), d'Afrique australe (SADC), d'Afrique de l'Est (EAC) et du Cameroun. Certes on ne peut sous-estimer les risques majeurs du CETA et du TAFTA pour les populations des deux côtés de l'Atlantique nord et leurs retombées négatives sur le reste du monde, mais au moins s'agit-il d'ALE entre pays démocratiques situés à des niveaux de développement proches et où la société civile s'est mobilisée, bien qu'insuffisamment du fait de l'opacité des négociations. Mais il est utile de rappeler quelques faits susceptibles de mobiliser davantage la société civile européenne contre les APE, d'autant que les retombées sur l'UE seraient aussi très négatives.

La population d'Afrique sub-saharienne (ASS) passerait de 924 millions en 2014 à 2,074 milliards en 2050 dont de 340 à 815 millions en AO alors que la population de l'UE baisserait de 510 à 485 millions. Le PIB par tête de l'ASS est de 1 615 \$ en 2013 contre 34 290 \$ dans l'UE (21 fois plus). Le déficit alimentaire de l'AO a augmenté de 30% par an de 2000 à 2011, dont de 13,5% pour les céréales en valeur et de 5,2% en volume.

L'ancien gouverneur de la Banque centrale du Nigéria, le professeur Chukwuma Charles Soludo, déclarait le 19 mars 2012 que l'APE AO serait un "second esclavage". Une appréciation proche du rapport de Jean-Claude Lefort adopté à l'unanimité de la commission internationale de l'Assemblée nationale le 5 juillet 2006 : *"Si la Commission persiste, l'Europe commettra une erreur politique, tactique, économique et géostratégique... Pouvons-nous vraiment prendre la responsabilité de conduire l'Afrique, qui abritera, dans quelques années, le plus grand nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour, vers davantage de chaos, sous couvert de respecter les règles de l'OMC ?"* et de celui de Christiane Taubira du 16 juin 2008 au Président de la République : *"Des règles qui détruisent des économies et désespèrent des hommes sont-elles immuables ?... L'Europe se sent-elle invulnérable au point de s'affranchir d'alliances fondées sur des liens historiques, culturels, linguistiques, et les proximités qui en sont issues ?... Il n'y a pas d'exemple d'ouverture de marché qui ait conduit au développement"*. L'interpellation des panélistes par Mamadou Cissokho, président honoraire du ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest) lors de l'assemblée plénière du Forum public de l'OMC du 2 octobre 2014 consacrée à "Commerce et Afrique" lui fait écho : *"Tous les pays qui se sont développés ont commencé par créer les conditions pour le faire en se protégeant et ce n'est qu'après qu'ils se sont ouverts aux autres. On ne peut demander aujourd'hui à l'Afrique d'être le premier exemple qui montrera que c'est en s'ouvrant d'abord au commerce qu'elle va se développer"*.

Qu'on en juge par les multiples contraintes économiques imposées à l'AO par l'APE :

- Perte annuelle progressive de droits de douane et de TVA atteignant 2,518 milliards d'€ à l'année 20 (sur base des importations de 2012), quand 82% des importations seraient libéralisées, dont 608 millions d'€ dues au détournement de trafic au détriment des importations venant des pays tiers, la part des importations totales de l'AO venant de l'UE passant de 37,8% à 50,1%.

- Interdiction d'augmenter ses taxes à l'exportation pour compenser les pertes de droits de douane en dépit de l'explosion démographique, ce qui plafonnera la production et l'exportation des produits à valeur ajoutée accrue tout en favorisant leur importation.

- Interdiction de modifier la classification des produits dans les 5 bandes du Tarif extérieur commun (à 0%, 5%, 10%, 20%, 35%), leur période de libéralisation (en années 5, 10-15, 20) et la liste des produits non libéralisés.

- Interdiction d'augmenter les droits de douane appliqués au-delà de leur niveau à la mise en œuvre de l'APE. La CEDEAO ne pourrait devenir membre de l'OMC à part entière comme l'UE en obtenant des droits consolidés à la moyenne pondérée des droits consolidés de ses Etats membres car la CEDEAO pourrait alors relever ses droits appliqués jusqu'au niveau consolidé sur ses importations des pays tiers, qui pourraient alors s'opposer à l'entrée de la CEDEAO à l'OMC.

- Les mesures de sauvegarde de l'APE ne joueraient qu'en cas de forte hausse des quantités importées, quand celles de la CEDEAO et de l'UE jouent aussi en cas de forte baisse des prix.

- Les 414 millions d'€ de subventions de l'UE – essentiellement celles "découplées" – à ses seules exportations de céréales, viandes et produits laitiers en AO ont représenté en 2013 32% de la dotation annuelle des 1,3 milliard d'€ annoncés pour l'aide normale de l'UE sur 5 ans. Ces 414 millions d'€ sont 2,8 fois supérieurs aux 150 millions d'€ de droits de douane que les exportateurs de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria devraient payer sur leurs exportations vers l'UE (base 2013) au titre du SPG (système de préférences généralisées) si l'APE régional n'est pas ratifié.

- L'exportation sans droits de douane ni quotas des produits de l'AO vers l'UE n'empêchera pas la baisse de leur compétitivité après la mise en œuvre des ALE récemment finalisés – avec Colombie, Pérou, Equateur et 6 pays d'Amérique centrale – ou encore en négociation : CETA, TAFTA voire bientôt Mercosur, Inde et Philippines. Car tous ces pays auront accès à l'UE à droits nuls dès la mise en œuvre des ALE pour la plupart des produits exportés par l'AO, dont préparations de poissons, de café, de cacao, d'ananas, bois, textiles et vêtements alors que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria devraient payer indéfiniment les droits du SPG si l'APE n'est pas ratifié. Les pays ACP ayant mis en œuvre des APE seront les dindons de la farce doublement : ils auront perdu énormément de droits de douane mais aussi leurs soi-disant préférences commerciales puisqu'il sera souvent plus avantageux pour l'UE de s'approvisionner dans les pays avec lesquels elle aura conclu des ALE.

- L'Accord sur la Facilitation des Echanges adopté à Bali le 4 décembre 2013 obligerait l'AO à consacrer de gros financements pour faciliter les importations du reste du monde, y compris de l'UE, au détriment des infrastructures de transport pour dynamiser les échanges régionaux.

- La Clause NPF obligerait l'AO à accorder à l'UE tout traitement plus favorable qu'elle consentirait à d'autres partenaires, notamment du Sud.

- Les APE seront incités après six mois à élargir la libéralisation aux services, à la propriété intellectuelle, aux mouvements de capitaux, à l'investissement et à la concurrence.

Pour conclure : la ratification des APE rendrait les pays d'ASS de moins en moins compétitifs, interdirait leur intégration régionale et y augmenterait fortement le chômage et la pauvreté. Les retombées sur l'UE seraient tout aussi désastreuses : développement d'un profond ressentiment politique contre l'UE, forte hausse probable des migrations clandestines, et énorme manque à gagner à moyen et long terme pour les exportations industrielles et de services de l'UE à forte valeur ajoutée faute de laisser à l'ASS les marges de manoeuvre lui permettant d'assurer sa souveraineté alimentaire et la protection de ses industries naissantes.